

« La taxe Gafa, enjeu démocratique »

NUMÉRIQUE Ecolo veut que le fruit de cette taxe revienne aux Communautés

- La concurrence grandissante des géants du Net appauvrit les médias locaux.
- Pour Christos Doulkeridis, l'argent de cette taxe doit servir à les soutenir et à faire de l'éducation aux médias.

Il y a un mois, la Commission européenne dévoilait une nouvelle « taxe digitale » visant à taxer non plus les profits mais bien les revenus des entreprises du numérique. Objectif : rectifier une situation où l'on voit les géants américains du Net (Gafa : Google, Apple, Facebook, Amazon) siphonner une part croissante des revenus publicitaires au détriment des médias locaux tout en échappant largement à l'impôt du fait de la dématérialisation de leurs activités et de stratégies fiscales agressives.

La Commission propose de taxer à hauteur de 3 % les entreprises qui réalisent plus de 750 millions de chiffre d'affaires. Cette taxe devrait rapporter 5 milliards d'euros par an. Selon les estimations, la Belgique toucherait une petite centaine de millions.

Même si l'avenir de cette taxe est toujours incertain - certains Etats y sont opposés, comme l'Irlande ou le Luxembourg -, Ecolo veut ouvrir le débat sur l'affectation du fruit de celle-ci. Pour le parti, cet argent doit revenir prio-

ritairement aux Communautés plutôt qu'au fédéral.

« Il faut arrêter de considérer la captation des revenus publicitaires par les Gafa comme un problème uniquement fiscal, explique le député écolo Christos Doulkeridis. C'est aussi un enjeu démocratique. Cette concurrence a un impact financier important pour nos médias. Elle les appauvrit, fragilise leur indépendance... La presse rencontre de grandes difficultés financières. Les statuts précaires sont en hausse dans les rédactions, on assiste à des regroupements de titres qui nuisent à la diversité... Cela crée aussi des tensions internes entre acteurs locaux. RTBF, TF1, RTL, les éditeurs de presse se battent entre eux pour perdre le moins possible de revenus alors que le problème, ce sont les Gafa, sur qui personne n'a de prise ».

Christos Doulkeridis demande qu'un lien soit créé entre la perception de cette taxe et les politiques de soutien à la diversité et à l'indépendance des médias, qui sont du ressort des Communau-

tés. « Cet argent doit au moins partiellement leur revenir. On pourrait s'en servir pour augmenter les aides à la presse (8 millions par an) avec un mécanisme de répartition revu et corrigé qui encourage les éditeurs à engager des journalistes avec des statuts corrects leur permettant de travailler dans de bonnes conditions ».

Lutte contre les fake news

Pour le député écolo, cet argent doit aussi servir à renforcer les politiques d'éducation aux médias. « Les réseaux sociaux ont pris une place importante dans la vie des gens. Ils apportent du positif mais peuvent aussi contribuer à enfermer les esprits, à embrigader, à propager la haine et l'obscurantisme. Ils peuvent aussi être un outil de harcèlement. C'est pourquoi proposer des cours

d'éducation permettant de décoder ce qui se passe sur ces médias sociaux est fondamental. Aujourd'hui, la Communauté française consacre 2 millions à cette poli-

tique. C'est trop peu ».

Qu'en pensent les autres partis ? PS et MR n'ont pas réagi. Du côté du CDH, on partage la philosophie d'Ecolo. « On voudrait que le fruit de cette taxe puisse soutenir des politiques de lutte contre les fake news, d'éducation numérique, de réduction de la fracture numérique, explique-t-on. Mais il faut voir s'il ne sera pas versé au budget européen (NDLR : comme le souhaite la

France) et ce qui est possible techniquement parlant s'il revient en Belgique ».

Reste à savoir si cette taxe passera le cap du Conseil européen, vu le manque de consensus. Plusieurs Etats souhaiteraient que l'Europe n'avance pas seule et attende un accord international au niveau de l'OCDE. Pour Christos Doulkeridis, on n'a que trop attendu. « La Belgique doit clarifier sa position et soutenir pleinement l'initiative de la Commission européenne pour que cette taxe puisse être perçue dès 2020 ». ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

EUROPE

Une nouvelle réglementation des plateformes

La Commission européenne va présenter ce mercredi de nouvelles mesures visant à

mieux réguler les plateformes numériques. L'objectif du texte, selon *Le Monde*, est d'introduire des obligations en matière de transparence et des voies de recours efficaces pour leurs clients s'ils s'estiment lésés. Le texte prévoit notamment

que les moteurs de recherche devront expliciter les paramètres qu'ils retiennent pour classer les résultats d'une recherche. Les plateformes devront mettre en place un système de réclamations qui prenne effectivement en compte les

plaintes ou contestations de leurs utilisateurs et devront proposer une liste de médiateurs indépendants en cas de différend. Si elles décident de priver un utilisateur de leurs services, elles seront tenues de justifier leur décision.

J.-F. M.